

Le 03 juin 2020, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 08 juin 2020 à vingt heures trente.

Le Maire,

---

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

**Etaient présents** : Mmes et MM DAMBRUN Christian, GARDELLE David, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, CAHUZAC Louis, MOURLAN Evelyne, ROUX Marie-Hélène, DEDIEU Yves, NAVARRO Matthieu, ARJO Claudette, DIGNAT Sabine, CAMBRIEL Sandrine, LESCURE Laëtitia, GARCIA Damien.

**Etaient absents excusés** : Néant

Monsieur GARDELLE David a été élu secrétaire de la séance.

#### **DELIBERATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de lui déléguer certaines attributions de l'assemblée pendant la durée de son mandat pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Mr le Maire à prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **DELIBERATION DE FONCTION DU MAIRE AUX ADJOINTS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de donner des délégations aux adjoints.

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- Mme ARJO : déléguée aux finances, au social, à l'école et à la cantine
- Mr GARDELLE : délégué à l'agriculture, la forêt et l'environnement
- Mr NAVARRO : délégué aux associations, à la communication, à l'informatique et au RGPD
- Mr CAHUZAC : délégué aux travaux, personnel technique, au funéraire et gestion des salles

#### **DELIBERATION DELEGATION SIGNATURE POUR ETAT CIVIL AUX ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil municipal donne, sous la surveillance de monsieur le maire et sous sa responsabilité, délégation pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil, en son absence ou empêchement ainsi que de ses adjoints, délégation à Mme BERLIER et Mme FERRAN.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Des commissions communales ont été mises en place pour gérer les affaires de la commune :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>MEMBRES</u>
<b>ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE -FORET</b>	<u>4 membres :</u> 1. David GARDELLE 2. Yves DEDIEU 3. Damien GARCIA 4. Gérard FERRE
<b>TRAVAUX ET URBANISME</b>	<u>6 membres :</u> 1. Raoul RASPEAU 2. Louis CAHUZAC 3. Yves DEDIEU 4. Pascal LE PIETEC 5. Gérard FERRE 6. Christian DAMBRUN
<b>ECOLE ET CANTINE</b>	<u>Présidente :</u> Claudette ARJO <u>3 membres :</u> 1. Evelyne MOURLAN 2. Laëtitia LESCURE 3. Sabine DIGNAT
<b>ASSOCIATION – SPORT- CULTURE</b>	<u>Président :</u> Matthieu NAVARRO <u>9 membres :</u> 1. David GARDELLE 2. Sandrine CAMBRIEL 3. Damien GARCIA 4. Marie-Hélène ROUX 5. Pascal LE PIETEC 6. Louis CAHUZAC 7. Claudette ARJO 8. Yves DEDIEU 9. Laëtitia LESCURE
<b>COMMUNICATION</b>	<u>Président :</u> Matthieu NAVARRO <u>4 membres :</u> 1. Marie-Hélène ROUX 2. Sabine DIGNAT 3. David GARDELLE 4. Pascal LE PIETEC
<b>FINANCES</b>	<u>Président :</u> Raoul RASPEAU <u>6 membres :</u> 1. Claudette ARJO 2. Evelyne MOURLAN 3. Gérard FERRE 4. Sandrine CAMBRIEL 5. Matthieu NAVARRO
<b>APPEL D’OFFRE ET JURYS DE CONCOURS</b>	<u>Président :</u> Raoul RASPEAU <u>2 membres titulaires :</u> 1. David GARDELLE 2. Evelyne MOURLAN <u>3 membres suppléants :</u> 1. Gérard FERRE 2. Claudette ARJO 3. <u>Christian DAMBRUN</u>
<b>COMMISSION SOCIALE</b>	<u>Présidente :</u> Evelyne MOURLAN <u>3 membres :</u> 1. Claudette ARJO 2. Raoul RASPEAU 3. Gérard FERRE

## **DELIBERATION POUR LE VERSEMENT D'UNE PRIME POUR DEPART A LA RETRAIRE**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une prime de 250 euros à Mme CAHUZAC M-Claude pour son départ en retraite.

Mr CAHUZAC n'a pas participé à cette discussion.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE**

Suite au changement de conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des représentants au sein du syndicat ;

Ont été nommés : titulaires : Mr RASPEAU et Mme ROUX

Suppléants : Mme ARJO et Mr GARDELLE

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SICASMIR**

Suite au changement de conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des représentants au sein du syndicat ;

Ont été nommés : titulaires : Mme MOURLAN et Mme ARJO

Suppléants : Mme DIGNAT et Mme LESCURE

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE SDEHG**

Suite au changement de conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont relève la commune.

Ont été élus : Mr RASPEAU et Mme ARJO

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET L'ENVIRONNEMENT**

Suite au changement de conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués qui représenteront la commune auprès du syndicat.

Ont été élus : Mr GARDELLE et Mr RASPEAU

## **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes ayant reçu délégation.

Après délibéré, il a été décidé fixer le montant des indemnités de fonction comme suit :

- Maire : 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
- Adjointes : 10% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

## **DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Chaque conseiller a droit à une formation afin de faire face à la complexité de la gestion locale. Après délibéré, le conseil municipal décide de valider ces orientations.

## **PROTECTION SOCIALE DES ELUS ET ASSURANCES**

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat avec la société GAN concernant l'assurance personnelle (protection juridique, accidents corporels, assistance aux personnes en déplacement) qui protège les élus.

## **AUTORISATION AU MAIRE DE RECRUTER DES PERSONNELS POUR BESOIN OCCASIONNELS OU SAISONNIERS**

Pour assurer la continuité de l'ensemble des services de la commune, il peut être nécessaire de recruter des agents occasionnels ou saisonniers. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder à ces recrutements si besoin.

## **ATTRIBUTION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AUX AGENTS DE LA COMMUNE**

A certaines occasions, les agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires en dehors de leurs heures de travail, le week-end par exemple.

Le conseil municipal accepte que soient versées des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à tous les agents de la catégorie C.

## **MODIFICATION DE PERMISSION DE VOIRIE POUR L'EHPAD « LES GENEVRIERS »**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à gérer le dossier relatif à la modification de la permission de voirie accordée à l'EHPAD en 2010, et à signer tout document s'y rapportant.

## **VOTE DES TAXES LOCALES**

Le conseil municipal ne vote pas d'augmentation du taux des taxes locales pour 2020 :

Taxe foncier bâti : 16,93      Taxe foncier non bâti : 76,06

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Pour l'instant, la Poste n'est ouverte que 2 jours par semaine
- Travaux chemin Marnaud réalisés par le Conseil Départemental pour la piste cyclable
- Aménagement progressif par la commune des anciens locaux du SDIS
- Réouverture de l'école le 2 juin avec 32 enfants dans le respect du protocole sanitaire
- Pas de fête locale cette année ; AG du comité des fêtes dès que ce sera possible
- Le marché a repris sa configuration habituelle avec mise à disposition de gel hydroalcoolique et distanciation physique.

La séance est levée à 23h10.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 6 juillet 2020 à 20h30

**Le Maire,**

**Raoul RASPEAU**